

17 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS		DORVEAUX	GARABED
DONZELOT		EYNARD	SEGUIN
	MARIE-BROUILLY		
	BIGAUT	LECOLLIER	
SOUGH			
BARRAL	PATOUILLARD	RIVET	

10 Membres absents excusés :

KOUZOUPIS	COUVRAT	MARILLIER	GIRIN
DELORME	HODZIC	MICHAUX	
MANTOUX	DOUCET		

9 Pouvoirs :

KOUZOUPIS	Donne pouvoir à	SEDDAS
COUVRAT	Donne pouvoir à	BIGAUT
MARILLIER	Donne pouvoir à	GARABED
GIRIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
DELORME	Donne pouvoir à	LAGRANGE
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
MAITRE	Donne pouvoir à	PATOUILLARD
MANTOUX	Donne pouvoir à	SOUGH
DOUCET	Donne pouvoir à	BARRAL

Monsieur le Maire informe les conseillers que la séance est enregistrée sur un dictaphone étant donné que pour des raisons sanitaires, beaucoup de personnel est indisponible en ce moment, que ce soit en mairie, à l'accueil, au service des affaires scolaires. Il a donc été amené à prendre la décision ce matin de gérer différemment l'accueil de la commune en raison de l'absence des agents, c'est pourquoi c'est la policière municipale qui assure temporairement ces missions. Il a été possible de conserver un accueil téléphonique et par mail, un point sera fait lundi en fonction de la situation.

Monsieur le Maire remercie Emilie FEROU pour sa présence afin d'assurer l'administratif de ce début de séance. Les services pourront faire le compte-rendu comme il se doit grâce à l'enregistrement.

Approbation du compte-rendu de la séance du 02 décembre 2021 : approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Elodie LECOLLIER.

Monsieur le Maire rappelle que ce soir l'essentiel de la séance sera consacré au Débat d'Orientation Budgétaire, moment important de la démocratie communale. Michel LAGRANGE pourra œuvrer durant cet exercice particulier.

Dispositions prises par Monsieur le Maire

Renouvellement des contrats d'assurance de la Ville

La collectivité a lancé une consultation, afin de souscrire les marchés de services d'assurances, pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les lots suivants :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes

Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Le marché a été passé sous forme d'une procédure adaptée selon les articles L. 2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 21 septembre 2021 au BOAMP et publié sur le profil d'acheteur de la collectivité.

Les documents de consultation étaient consultables et téléchargeables intégralement sous forme dématérialisée sur le profil d'acheteur de la collectivité.

La date limite de remise des offres était fixée au 15 octobre 2021 à 12h00.

4 offres dématérialisées ont été reçues dans les délais :

- Assurances PILLIOT
- PARIS NORD Assurances Service
- GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne
- SMACL

La collectivité a confié à ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES l'analyse des offres qui l'a effectuée en tenant compte des critères prévus dans le règlement de consultation.

Le Pouvoir Adjudicateur, au vu de l'analyse approfondie réalisée par ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, a décidé de retenir la SMACL pour tous les lots, celle-ci ayant présenté pour chacun d'entre eux l'offre économiquement la plus avantageuse.

A noter que pour le lot 1 « assurance des dommages aux biens », seule la SMACL a répondu.

Lot	Entreprise retenue	Prime annuelle TTC
1 - Dommages aux biens et des risques annexes	SMACL	14 162.98 €
2 - Responsabilités et des risques annexes	SMACL	2 468.37 €
3 - Véhicules et des risques annexes	SMACL	3 957.11 €
4 - Protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	437.83 €

Renouvellement du parc de photocopieurs de la Ville

Afin de renouveler le parc de photocopieurs de la Ville et de le faire évoluer en raison du développement des services, une consultation simple a été lancée.

Trois sociétés ont été consultées :

- SHARP
- Avenir Bureautique
- A2lbureautique

Deux offres ont été reçues par la commune, la société A2lbureautique ayant fait part par écrit de son intention de ne pas répondre à la consultation.

La société SHARP a présenté une offre conforme techniquement aux demandes du cahier des charges et économiquement la plus avantageuse, elle a donc été retenue pour une durée de 4 ans, pour un montant de **8 708.97 € HT annuel**, réparti comme suit :

- 580 € HT de maintenance (noir et blanc)
- 2025 € HT de maintenance (couleur)
- 6103.97 € HT de location de matériel

Monsieur le Maire propose aux conseillers de modifier l'ordre des délibérations inscrites à l'ordre du jour de la séance en décalant le Débat d'Orientation Budgétaire en dernier afin de s'y consacrer pleinement. Les conseillers émettent un avis favorable unanime sur cette proposition.

Sécurité/Voirie

Délibération n° 20220120-1 : Extension du dispositif de vidéo-protection urbaine de la ville de Marcy l'Etoile – Loïc COMMUN.

En 2016, la Commune de Marcy l'Etoile a installé un système de vidéo-protection sur les bâtiments communaux afin d'assurer la protection de ces derniers (délibération du Conseil Municipal en date du 15/09/2016).

Aujourd'hui, pour améliorer l'efficacité du dispositif dont les résultats sont particulièrement encourageants puisque les dégradations ont fortement baissé depuis sa mise en place mais également pour s'adapter aux nouveaux besoins et à l'évolution de la délinquance, il convient d'étendre notre dispositif par l'ajout de nouvelles caméras sur l'espace public. L'objectif est d'accompagner le travail de la Police Municipale et de la gendarmerie lors de faits constatés sur la voie publique et donc d'identifier plus facilement les auteurs de vols, dégradations et incivilités. La vidéo-protection est également un outil d'aide à la prévention grâce à un effet de dissuasion en complément de la présence sur le terrain des forces de l'ordre.

Pour mener à bien ce projet, la Commune a travaillé en collaboration avec la gendarmerie (cellule prévention technique de la malveillance) et a été conseillée par un bureau d'études afin de définir au mieux l'implantation des nouvelles caméras ainsi que les caractéristiques techniques du système (type de liaison, stockage et exploitation des données...).

Après étude de l'évolution des faits recensés, le centre bourg de Marcy l'Etoile a été identifié comme un secteur stratégique et particulièrement exposé aux risques d'atteinte aux personnes et aux biens. Ainsi 8 nouvelles caméras seront implantées sur l'Avenue Marcel Mérieux, axe principal de la Commune, aux points suivants :

- Giratoire de la mairie : 1 caméra contextuelle et 1 caméra VPI (Visualisation de Plaques d'Immatriculation)

Monsieur le Maire ajoute que les gendarmes lui ont précisé qu'on ne met jamais une caméra de lecture de plaque sans une caméra qui permet de voir le contexte afin qu'on puisse réellement voir ce qui s'est passé.

- Carrefour Mérieux/ Sainte Consoce : 2 caméras VPI et 1 caméra contextuelle
- Carrefour Mérieux/ Vallon/Templiers : 1 caméra VPI et 2 caméras contextuelles

De même, afin de pouvoir identifier les véhicules circulant sur les deux autres axes principaux de la Commune que sont la Route de Sain Bel et l'Avenue des Alpes mais aussi pour permettre de sécuriser la nouvelle zone d'activités Grande Croix, 3 caméras seront implantées dans ce secteur :

- Giratoire INT Route de Sain Bel : 1 caméra VPI et 1 caméra contextuelle
- Carrefour Avenue des Alpes/Allée Louis Pasteur : 1 caméra contextuelle

C'est aussi pertinent d'en mettre là-bas car les caméras sont d'autant plus subventionnées quand elles sont placées dans des zones d'activités (à hauteur de 80 %).

Ces caméras seront positionnées sur les mats d'éclairage public existants et la transmission des données se fera via le réseau de fibre optique à créer. La centralisation des images est prévue à l'étage de la Maison BONNOT (au-dessus du Poste de la Police Municipale) dans une pièce sécurisée.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement les caméras placées sur les bâtiments communaux fonctionnent en liaison radio donc il est prévu de tout mettre en fibre afin d'avoir une meilleure qualité d'image, plus de débit et une meilleure sécurité du signal. En parallèle, tous les bâtiments publics seront fibrés. Cela nous permettra dans un second temps sur les bâtiments publics de mettre en place un système de contrôle d'accès par badge puis à terme de relier tous les bâtiments en termes d'informatique et de téléphonie.

Il convient de prendre une délibération qui valide la demande de subvention dans son entièreté.

Enfin, concernant le budget prévisionnel de l'opération celui-ci est estimé à 141 569,00 € HT et est réparti de la manière suivante :

- Vidéo-protection centre bourg : 101 163,00 € HT
- Vidéo-protection ZA Grande Croix : 40 406,00 € HT

L'installation d'un dispositif de ce type peut être éligible au FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et est subventionnable par la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de :

- Montant Subvention souhaité HT en € pour la partie Centre Bourg : 50% du montant avec un maximum de 50 000,00 € ;
- Montant Subvention souhaité HT en € pour la Zone d'Activités Grande Croix : 80% soit 32 324,80 € ;

Monsieur le Maire précise qu'on va très certainement procéder par phase car les subventions sont attribuées annuellement, avec un maximum par an, et si on fait une étape l'année prochaine, la commune pourrait prétendre à une autre subvention sur la seconde phase.

Edwige PATOUILLARD intervient et rappelle que Monsieur le Maire a expliqué les grands axes routiers qui vont être protégés, néanmoins elle souhaite savoir ce qu'il en est concernant les chemins piétonniers sur la commune. De nombreux actes de cambriolages sont commis par ces petits chemins, qui sont difficiles d'accès pour les gendarmes et où les personnes malveillantes circulent parfois à vélo, se déplaçant de façon agile et rapide, chemins qui sont aussi le cadre d'incivilités ou de trafics.

Monsieur le Maire répond qu'il faut essayer de phaser les choses et de regarder le bénéfice/coût de l'opération.

Il ajoute que la délibération présente des montants inférieurs à ce qui était prévu afin de pouvoir faire jouer les subventions. L'idée est de dire qu'on fera quelque chose l'année prochaine. Il sera temps de regarder s'il y a des points particuliers. Si on s'aperçoit dans les mois qui viennent qu'il y a un point très dur, on pourra décider de mettre une caméra de plus à cet endroit-là. Il n'est pas possible d'en mettre partout.

Edwige PATOUILLARD ajoute qu'à certaines heures, bon nombre de femmes jeunes partent tôt le matin ou rentrent tard le soir, il fait nuit et elle estime que certains chemins sont des coupe-gorges.

Monsieur le Maire dit qu'il faut faire remonter les informations à la Commission Sécurité car le bureau d'études a besoin de connaître précisément les endroits où les caméras sont nécessaires.

Agnès SEDDAS dit qu'il y a certaines personnes qui devaient être à la réunion de présentation des gendarmes et rappelle que les caméras ne peuvent pas filmer les espaces privés et qu'il faudra flouter les maisons si on filme les petits chemins, ceci rétrécissant le champ de la caméra.

Edwige PATOUILLARD ajoute que comme il y a le carrefour vers anciennement Alliadis qui va être filmé, à l'arrivée du chemin jaune et en face la rue des Sources où il y a aussi l'arrivée d'un petit chemin, cela pourra tout de même avoir un effet dissuasif.

Monsieur le Maire dit qu'un autre moyen de faire remonter les choses c'est la participation citoyenne, les référents ont été consultés sur ce dispositif. Ce dernier pourra s'étendre à la demande.

Nacer SOUGH demande si une estimation a été faite au niveau des frais de fonctionnement, de l'entretien et du système de stockage.

Loïc COMMUN répond que dans les chiffres il est compris le local pour visionner les images et le logiciel performant qui permet notamment de faire de la recherche ciblée, avec une intelligence artificielle. Il a été recommandé par les gendarmes. Il s'agit de matériel électronique fait pour durer, avec des garanties, il n'y a pas de frais de fonctionnement énormes.

Luc SEGUIN précise que l'archivage est limité réglementairement à un mois.

Pascal BARRAL dit qu'il s'agit d'un dispositif assez onéreux, un rapport de la Cour des Comptes en 2020 dit que l'efficacité n'est pas prouvée en termes de délinquance. Il ajoute que peut-être qu'au lieu de mettre des caméras, il faudrait réfléchir à plus de présence humaine.

Loïc COMMUN répond que l'un ne va pas sans l'autre. Il faut voir où on positionne les caméras. En termes de moyens humains, il y a les référents de quartier. On va de nouveau solliciter les habitants dans le prochain bulletin municipal. Chacun doit être vigilant. Il rappelle également la mise en place d'une convention de partenariat avec la police de Saint-Genis les Ollières, qui permet au service de la police municipale de continuer de fonctionner même en cas de congés ou d'arrêt d'un agent. Sinon augmenter les moyens humains ce serait embaucher d'autres policiers, dans ce cas c'est un choix politique. Il faut trouver un équilibre entre les moyens humains et technologiques. On a eu beaucoup de cambriolages en janvier, la commission Sécurité en est bien informée, c'est pour cela qu'on essaye de mettre des moyens en place.

Luc SEGUIN dit qu'effectivement la Cour des Comptes a rendu un rapport, néanmoins les élus ne sont pas des spécialistes de la sécurité, leurs spécialistes sont les gendarmes et eux conseillent de mettre des caméras. Il y a aussi de la continuité entre les communes qui permet d'améliorer le taux d'élucidation. Il faut se tourner vers les acteurs de la sécurité que sont les gendarmes, s'ils entraînent vers ce type d'équipement, il faut leur faire confiance.

Loïc COMMUN précise que ces derniers ont beaucoup insisté sur l'intérêt pour eux de ce genre de dispositifs. La Cour des Comptes ne fait pas de distinguo entre les communes comme la nôtre et celles qui ont investi dans des centres opérationnels, avec du personnel 24h/24, avec dans ce cas des coûts très importants.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à la majorité de ses membres, par 21 voix pour, 3 voix contre (MM. MANTOUX, MAITRE et DOUCET) et 2 abstentions (MM. SOUGH et PATOUILLARD), décide :

- **D'APPROUVER** les extensions du dispositif de vidéo-protection telles que présentées ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes et du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) en présentant des demandes distinctes ;
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** ou son représentant à signer avec les propriétaires, syndic, gestionnaires et/ou toute personne, physique ou morale, représentant les établissements concernés, qu'ils soient privés ou publics, toute convention et/ou autorisation de passage et d'accès, d'ancrage et/ou de fixation, de tout dispositif et matériel permettant la réalisation de la vidéo-protection, ainsi que toute déclaration, demande et/ou autorisation, comme tout autre document à intervenir dans le cadre de ce projet.

Délibération n° 20220120-2 : Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés au bon fonctionnement des services, pour l'année 2022– Loïc COMMUN.

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3 I 1° et 3 I 2° et 3 II ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité, ainsi que des recrutements liés à des projets mais aussi pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi ;

Afin de faire face aux besoins des services tels que le service des affaires scolaires (recrutement des surveillants de restaurant scolaire, d'études et garderies principalement), le service Jeunesse et Sports (recrutement des animateurs des structures d'accueil des enfants et des jeunes principalement), les services techniques (recrutement pour la période estivale principalement), le service des affaires générales (recrutement sur la période estivale principalement) ou le service de l'entretien des locaux (recrutement pour la période estivale ou remplacements), l'assemblée délibérante doit chaque année créer les emplois non-permanents correspondants.

Il est donc proposé de créer plusieurs emplois contractuels pour faire face à des besoins du service public, sur les grades suivants :

- Adjoint technique,
- Adjoint administratif,
- Adjoint d'animation,
- Adjoint du patrimoine,
- Professeur d'enseignement artistique (ensemble du cadre d'emplois)

dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précitée.

Il convient de créer ces emplois sur la base de temps complet pour les postes d'adjoints technique et d'adjoints administratifs, et de temps non-complet pour les adjoints d'animation, les adjoints techniques intervenant pour l'entretien des locaux, les adjoints du patrimoine et les professeurs d'enseignement artistique.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide de :

- **CHARGER** Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- **CREER** les emplois contractuels nécessaires au bon fonctionnement du service public,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants au recrutement des agents contractuels,
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget 2022 de la commune (chapitre 012).

Délibération n° 20220120-3 : Désignation des représentants de la commune au COPIL du projet nature de l'ENS Méginand – Chantal DORVEAUX.

Chantal DORVEAUX, adjointe en charge des Espaces Verts, rappelle que par la délibération n° 20210527-6 du 27 mai 2021, le Conseil a approuvé l'engagement dès 2022, de la commune de Marcy l'Etoile dans le dispositif métropolitain des Projets nature-ENS par la participation de ses représentants à la gouvernance du projet nature-ENS plateau de Méginand et des vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier.

Les conseillers l'avaient alors chargée de représenter temporairement la commune au COPIL qui se tenait en juin en précisant que les représentants de la commune seraient désignés ultérieurement.

Il convient aujourd'hui de désigner un représentant titulaire et un suppléant, sachant qu'à chaque réunion, les communes sont représentées soit par des élus, soit par des directeurs généraux ou des directeurs techniques.

Les comptes-rendus qui sont faits par la Métropole sont retransmis aux membres de la commission Espaces Verts.

Chantal DORVEAUX invite les conseillers à présenter leur candidature au poste de représentant titulaire et informe le Conseil de sa propre candidature à cette fonction.

Monsieur le Maire demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidats, sachant qu'il y a également un poste de suppléant au cas où le titulaire serait indisponible.

Monsieur le Maire fait procéder au vote, bien qu'il n'y ait qu'une seule candidature.

Chantal DORVEAUX est élue à l'unanimité, sans abstention ni vote blanc.

Chantal DORVEAUX poursuit et demande qui est candidat pour le poste de suppléant. Nacer SOUGH fait part de la candidature de Pascal MANTOUX. Yves JASSERAND se porte également candidat.

Loïc COMMUN demande l'accord des conseillers pour voter à main levée.

Luc SEGUIN intervient et dit que ce serait bien que le poste revienne à un conseiller qui est membre de la commission Espaces Verts.

Loïc COMMUN acquiesce mais ajoute que c'est bien aussi que ce soit quelqu'un qui connaît le plateau de Méginand, il s'agit d'un espace particulier donc il est important de bien le connaître.

Chantal DORVEAUX précise que les réunions sont en journée, soit en matinée complète, soit en après-midi complète, donc il faut pouvoir être disponible et également avoir certaines notions de voirie.

Yves JASSERAND rappelle que c'est également pour cela qu'il se porte candidat car il y a des questions qui concernent la voirie, les passages, la signalisation, cela impacte aussi les investissements qui vont être faits sur la commune, cela sera vu dans le DOB ensuite. Il précise que la partie qui intéresse Marcy l'Etoile sur le plan géographique est toute la partie boisée qui est à droite lorsque l'on descend à Charbonnières et que l'on traverse le Bois de l'Etoile. Quand on passe sur l'avenue des Alpes, il s'agit de toute la partie plate à côté de bioMérieux et de Sanofi jusqu'à la rivière au fond.

Chantal DORVEAUX rappelle qu'elle ne tient pas à exclure quiconque mais que c'est important qu'il y ait une présence et qu'on puisse s'engager. Malheureusement les gens qui sont actifs n'arrivaient pas à se libérer pour assister aux réunions. Si on veut être efficaces, il faut être présent.

Luc SEGUIN dit que les conseillers de cette commission sont très intéressés et qu'ils ont montré leur engagement dans cette commission. Cela lui semble un peu navrant que ce soient les adjoints qui soient toujours en représentation.

Elodie LECOLLIER rejoint les propos de Luc SEGUIN et dit que Pascal MANTOUX a une expertise, qu'il est très engagé et qu'il s'implique. Nacer SOUGH dit que s'il pose sa candidature c'est qu'il est engagé. Suite à ces échanges, Yves JASSERAND annonce qu'il retire sa candidature au poste de suppléant si Pascal MANTOUX se sent disponible en tant que suppléant.

Loïc COMMUN voudrait insister sur le fait que lorsqu'un conseiller est présent dans ce genre de représentations, il représente la commune de Marcy l'Etoile, pas une opinion particulière politique ni une équipe particulière. C'est un état d'esprit qu'il faut intégrer, dans le passé la majorité a déjà permis la représentation de tous les conseillers dans les organismes comme celui-là. Il faut se rappeler qu'il s'agit d'une délégation donnée par tous y compris par le maire.

Ceci étant précisé, Loïc COMMUN propose de passer au vote.

Il est procédé à un vote à main levée.

Pascal MANTOUX est élu à l'unanimité, sans vote blanc ni abstention.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Françoise GUTIERREZ afin qu'elle présente le rapport d'activités du SIPAG dans le cadre des informations diverses au Conseil.

Rapport d'activités 2020 du SIPAG – Françoise GUTIERREZ

Le rapport d'activités du SIPAG doit être présenté en Conseil municipal chaque année

Les personnes âgées ont été les plus affectées par la crise COVID cette année.

13 communes, certaines plutôt rurales.

La population totale des communes couvertes par le SIPAG est de 56 256 habitants. Parmi eux 13 871 personnes ont plus de 60 ans, avec la répartition suivante : 8 799 ont de 60 à 74 ans et 5 072 ont plus de 74 ans.

Pour Marcy l'Etoile, la population en 2020 était de 3 603 habitants, dont 913 de 60 ans et plus (603 sont âgés de 60 à 74 ans et 310 de plus de 74 ans).

On note une augmentation assez considérable des personnes âgées, surtout pour la part des plus de 70 ans.

La commune de Marcy l'Etoile dispose de 2 délégués au comité syndical du SIPAG : Françoise GUTIERREZ en tant que titulaire et Christine GIRIN en tant que suppléante.

Le nouveau Comité Syndical a été installé lors de la séance du 23 juillet 2020. Sa présidente actuelle est Béatrice DUMORTIER, adjointe à la commune de Vaugneray.

Concernant les vice-présidences, on trouve Lina MORAZZINI (Charbonnières) aux Finances, Evelyne MORILLON (Craponne) aux Actions Collectives et Fabienne TOURAINE (Grézieu la Varenne) au Schéma gérontologique et aux RH.

Il a été important pour le SIPAG de maintenir une veille psychosociale.

Sur la commune de Marcy l'Etoile, le CCAS s'est aperçu qu'il y avait une grande solidarité qui s'est dévoilée au cours de cette crise, aussi bien par des voisins qui ont pris en charge les seniors qui habitaient près de chez eux (courses, appel téléphonique, visites, etc.). Les CCAS en lien avec le SIPAG ont mené une veille téléphonique auprès des plus isolés. Il a été aussi possible de prendre contact en visio avec les assistantes sociales lorsque le CCAS a eu besoin de conseils.

Concernant Le budget, on note une baisse des dépenses de fonctionnement en 2020 car des actions n'ont pu être réalisées.

Les recettes de fonctionnement ont évidemment suivi la même tendance.

La participation financière des communes s'élève à 4.97 €/habitant.

La gym seniors et le Qi-Gong sont des activités très appréciées sur Marcy l'Etoile.

Edwige PATOUILLARD remarque que les ateliers conduite automobile ne semblent pas être plébiscités.



Françoise GUTIERREZ répond que la conduite accompagnée a été annulée à cause du COVID. Des ateliers étaient prévus entre novembre et février 2022, mais ils ont dû être annulés. Ils seront reportés sur le printemps.

Loïc COMMUN note que les moyens financiers sont existants pour ces ateliers.

Le SIPAG est maintenant guichet unique pour le soutien aux aidants. On s'est aperçus encore plus avec la situation compliquée que l'on a vécu, que les aidants ont besoin de soutien. Il y a une énorme aide proposée par le biais du SIPAG à travers des journées de répit, des ateliers socio-esthétiques, de coiffure, de nutrition, de discussion. En parallèle, les aidés sont pris en charge par des professionnels du SIPAG.

Pour le secteur de Marcy l'Etoile, l'assistante sociale est Maëlle DELETRAZ.

75 personnes ont été aidées par le SIPAG en 2020 à Marcy l'Etoile.

Les CCAS sont souvent les premiers qui viennent alerter le SIPAG d'une situation difficile.

Monsieur le Maire ajoute que le syndicat est d'une grande aide pour les agents du service social, Delphine COQUARD et Laura CANTERO. C'est un bel exemple de mutualisation de moyens.

Monsieur le Maire remercie Françoise GUTIERREZ de représenter la commune à ce syndicat et d'avoir fait cette présentation car tout le monde n'est pas forcément au courant de toutes les actions menées par le SIPAG.

Pour conclure, Françoise GUTIERREZ rappelle qu'il est important d'être tous vigilants par rapport aux seniors de son entourage et de son voisinage et que le CCAS de la commune est présent pour aider.

Michel LAGRANGE précise que la cotisation au SIPAG est fiscalisée.

Finances

Délibération n° 20220120-4 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) – Michel LAGRANGE.

Michel LAGRANGE rappelle que les services ont été rencontrés pour établir ce rapport, qui a été vu en réunion d'adjoints et en commission Finances. Il présente ce soir le projet abouti.

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements et communes de plus de 3 500 habitants. Il doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Le rapport d'orientation budgétaire est composé de 3 parties : les orientations, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette.

La situation COVID est commentée car celle-ci n'est pas sans incidence sur la vie de la commune, comme l'a précisé Monsieur le Maire il a fallu déployer des trésors d'ingéniosité pour ouvrir l'accueil de la mairie, de nombreux membres du personnel ayant été atteint par le COVID, fort heureusement sans trop de gravité.

Le plan de relance a boosté les dépenses d'investissement.

Le COVID a coûté 140 Mds à l'Etat et déjà 10 Mds d'euros en 2022. Omicron coûte environ 150 M€.

Malgré cela, la croissance de la France s'est maintenue, sans doute grâce au plan de relance, avec une augmentation de la production manufacturière et une baisse du chômage.

On note une reprise de l'inflation (+ 2.8 % en novembre). Ce n'est pas neutre car lorsque l'on va lancer des appels d'offres et passer des marchés, on fera face à une absence de main d'œuvre et à des difficultés à maîtriser les prix. Les taux d'intérêt ont également une tendance haussière.

Michel LAGRANGE évoque également la baisse de la dette publique. Il y a une certaine stagnation de la dette, sans doute due au fait que le PIB augmente plutôt qu'à une réelle réduction de la dette.

Michel LAGRANGE présente la situation de Marcy l'Étoile et détaille les points qu'il va évoquer en termes d'orientations budgétaires :

- 1) Les réalisations de 2021
- 2) La fiscalité
- 3) Les dépenses de fonctionnement
- 4) Les projets d'investissement
- 5) Les relations financières avec la Métropole de Lyon

Il va être question ici essentiellement d'investissement.

Les investissements 2021 représentent **6 387 347.89 €**.

Michel LAGRANGE rappelle que la ligne Eleusis correspond au tènement de la rue des Sources, situé dans une zone dans laquelle on ne peut pas faire de logement mais uniquement de l'activité économique comme le stipule le PLU-H.

Nacer SOUGH demande s'il est possible d'avoir des détails sur certains montants comme celui de la Maison des Arts.

Michel LAGRANGE répond qu'il s'agit d'une régularisation et rappelle que les investissements ont été faits sur 2020 or il y avait eu comptablement des chiffres notés sur un certain compte Le Trésorier avait demandé de passer des écritures purement comptables pour régulariser.

Monsieur le Maire précise que de ce fait, ce n'était pas une sortie d'argent sur 2021 mais une régularisation comptable.

Nacer SOUGH demande à connaître les détails sur les investissements de voirie (500 000 €).

Loïc COMMUN répond que dans cette somme on trouve les fonds FIC et PROX auxquels la commune abonde à la même hauteur que la Métropole. Yves JASSERAND précise qu'il y a l'aire de retournement chemin du stade. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a également l'aménagement de la place Maurice Delorme pour le stationnement, la réfection du tapis du parking du gymnase.

Luc SEGUIN demande si la commune a payé Eleusis en 2021. Michel LAGRANGE répond que la dépense a été engagée mais non encore payée. Loïc COMMUN précise que la somme a été engagée par le service Finances dès lors que le Conseil a donné son accord pour cette acquisition, mais la somme ne sera versée qu'au moment de l'acte.

Edwige PATOUILLARD demande des précisions pour les plantations car elle estime que la somme est importante par rapport à d'autres investissements.

Chantal DORVEAUX explique que cela représente les arbres des aires de jeux, le verger, les plantations. Sur l'hiver dernier, Monsieur le Maire précise que 100 arbres ont été plantés sur la commune et que le choix a été fait de prendre des arbres déjà gros donc plus coûteux mais qui feront vite de beaux arbres.

Michel LAGRANGE évoque aussi dans les réalisations la municipalisation du restaurant scolaire et le développement de la navette.

Ont été également réalisés en 2021 :

- L'avenue Jean Colomb et la nouvelle cour de l'École F. Dolto
- L'aire de jeux du mail
- La création du verger impasse des Peupliers
- La restructuration de la Maison Rodolphe Mérieux et l'annexe du restaurant scolaire
- La mise en place du Conseil Municipal des jeunes
- L'inauguration du square Mahang Saar

- La réimplantation de la « Rosa Marcyana »
- L'implantation d'un DAB municipal
- La patinoire éphémère pour les fêtes de fin d'année

Concernant la fiscalité, pas de point particulier à noter.

Certaines lignes ont été un peu diminuées notamment sur la taxe d'habitation. Cette baisse de TH a été compensée par une augmentation des taux, ce qui fait que la commune a perçu une partie de la taxe sur le foncier bâti de la Métropole, mais en raison du COVID, on a exonéré les entreprises d'une partie de leurs cotisations mais on a aussi été compensé, à hauteur de 2 058 128 €.

Michel LAGRANGE fait un retour sur le résultat.

Les restes à réaliser sur 2021 sont des dépenses qui sont déjà engagées. Ces sommes viennent en déduction des dépenses d'investissement pour garder une image sincère des comptes de la commune. Ce document sera revu lors du vote du budget avec les chiffres définitifs. On devrait avoir environ 3M€ de capacité de financement. Ce résultat sera voté le 10 février lors du vote du budget.

Michel LAGRANGE fait un focus sur les frais de personnel. Lorsque le DOB est préparé, on n'a pas tous les chiffres définitifs. On est à + 12.65 % cette année, on aurait donc un ratio de 52 % de frais de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement, sachant que l'an dernier la strate était à 54 %. On est dans un niveau haut mais pas dramatiquement haut. Cette hausse est due notamment à la municipalisation du restaurant scolaire.

Edwige PATOUILLARD note qu'année COVID ou pas, il y a un pic en novembre, aussi elle souhaite savoir à quoi cela correspond. Monsieur le Maire répond que c'est le mois où est versée la prime d'activité aux agents. Elle est versée en 2 parties, un quart en juin et $\frac{3}{4}$ en novembre.

Globalement les frais de personnel augmentent dans toutes les collectivités, notamment à cause du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), également en raison des promotions, des réussites aux concours. Monsieur le Maire ajoute que des choix ont été faits, par exemple à la communication il a choisi de recruter un agent à temps plein ce qui a permis de se séparer de l'agence de communication qui avait un certain coût. La population augmente et ses besoins aussi, par conséquent il faut recruter pour que le service soit au niveau des attentes de celle-ci.

Agnès SEDDAS dit qu'à la lecture de ce tableau on voit que les charges financières baissent et que les communes gèrent plutôt bien leurs finances.

Loïc COMMUN dit que le choix politique de la commune a toujours été de s'endetter sur des acquisitions foncières et pas sur autre chose.

Michel LAGRANGE fait un retour sur les relations financières avec la Métropole.

- 1) Réponse de la Métropole sur les demandes de PPI : Validation de la finalisation de la requalification de l'avenue Marcel Mérieux. Un budget sera également dédié pour la réalisation d'un schéma directeur dans le parc de Lacroix-Laval et d'une étude préalable à la construction d'un nouveau collège sur le Val d'Yzeron. Le réseau cyclable de la commune pourrait s'enrichir d'aménagements d'ores déjà identifiés entre les services municipaux et métropolitains, en particulier sur la voie verte du Parc de Lacroix-Laval.
- 2) Modification de la Dotation de Solidarité Communautaire. Elle passe de 25 747 € en 2021 à 161 106 € en 2022. Cette hausse provient, entre autres, de la prise en compte des impôts économiques (CVAE et IFR) dans ce calcul. Loïc COMMUN précise qu'ils ont pris en compte l'activité économique dans ce calcul, ce qui n'était pas le cas avant. Il ajoute qu'il a régulièrement rappelé dans les différentes instances l'importance de prendre en compte l'activité économique.

Michel LAGRANGE présente ensuite les grands projets de la commune :

La rénovation énergétique des écoles, la rénovation du bâtiment de la Poste, la construction du skate park, la mise en place de la vidéo-protection, les études pour la création de la coulée verte, les études pour la création de la résidence senior, la requalification du tènement de la rue des Sources, la requalification de l'avenue Marcel Mérieux nord et enfin l'ouverture du CFA de la gastronomie qui devrait avoir lieu en septembre 2022, financé en grande partie par la Région et la Métropole mais qui est situé sur le territoire de Marcy l'Etoile et qui aura forcément un impact du fait du nombre de jeunes qui vont venir. Enfin, la piste cyclable qui vient d'être goudronnée et qui vient faire la jonction entre la 1^{ère} portion de la piste cyclable avenue Jean Colomb et l'autre piste cyclable avenue des Alpes. La liaison est maintenant jusqu'au parc de Lacroix-Laval, entièrement sécurisée. Ce travail a été fait en collaboration avec la Métropole, financé à 50% par la commune. Les travaux ont été réalisés par la Métropole en suivant les directives de la commune notamment sur le trajet à emprunter. Ce résultat a été possible grâce au travail d'Yves JASSERAND, d'Emilie FEROUILL et de Loïc COMMUN.

Michel LAGRANGE présente ensuite un tableau reprenant les différentes demandes des services.

Un point important est la rénovation énergétique des écoles, qui va occuper beaucoup de temps et de capitaux sur l'exercice, ainsi que la rénovation de la Poste.

En termes d'avancement, Agnès SEDDAS précise que d'ici 15 jours aura lieu la 1^{ère} réunion avec la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique pour évaluer les travaux sur les bâtiments des deux écoles. L'objectif est d'arriver à une réduction de 42 % des consommations d'énergie. Pour la Poste, on attend que la maîtrise d'œuvre dépose les documents du permis de construire car, comme présenté lors du dernier Conseil municipal, il y aura des modifications de façades, de ce fait il faut redéposer un permis de construire. Pour la rénovation énergétique, il faut avoir notifié les marchés de travaux avant la fin juillet 2022. Les travaux devraient débuter en août 2022 et se terminer au début 2023. Concernant le local à côté de la Poste, celui-ci dépend du futur locataire, qui devra faire ses propres aménagements. Aucune décision n'a été prise ni aucun accord de principe n'a pour l'heure été donné à qui que ce soit, mais il semble que 2 mois de travaux seraient nécessaires.

Nacer SOUGH demande si pour ces montants il a été tenu compte de l'évolution et de l'augmentation des prix. Agnès SEDDAS répond qu'il n'y a pas 30 % de marge sur les montants mais qu'ils ont été volontairement remontés un peu pour la Poste pour pouvoir aménager mieux que prévu. Quant aux écoles, cela peut être la surprise. Jusqu'à présent on a eu des bonnes surprises par rapport aux estimations faites par l'ALEC il y a un an.

Luc SEGUIN dit que les 30 % sont sur les fournitures, pas sur la main d'œuvre.

Michel LAGRANGE dit que ce sera un sujet à débattre lors du vote du budget.

Chantal DORVEAUX commente le projet de la coulée verte. Le choix de l'AMO a été arrêté. Tout un programme va se faire avec elle, avec environ 5 mois de travail ensuite on partira sur la maîtrise d'œuvre. Un travail a été fait sur la flore, un géomètre travaille également, tous ces acteurs doivent être rémunérés. La population sera sollicitée comme prévu. On essaiera d'être assez clairs sur ce que cela représente, avec ces différents points. La coulée verte est un peu plus péri urbaine sur une partie, un peu plus nature sur une autre. Il n'y aura pas de réalisation sur le terrain en 2022, mais en 2023 avec un aboutissement en 2024. Tout dépendra de l'analyse du terrain.

Edwige PATOUILLARD dit qu'il faut que la population ait bien connaissance du coût du projet en fonction des différents postes et que les résidents se rendent compte des investissements faits pour le bien-être.

Les travaux du skate park devraient débuter mi-février.

Agnès SEDDAS précise qu'il faut savoir que les bâtiments, tous les jours, il y a quelque chose à changer, à repeindre... il y a des personnes peu patientes qui considèrent que lorsqu'ils ont dit qu'il y avait une peinture à refaire cela devait être fait dans la minute ; derrière tout cela il y a beaucoup d'argent.

Michel LAGRANGE expose que l'objectif du tableau analytique présenté est de montrer que la commune prévoit 5 889 K€ de dépenses et qu'elle arrive à financer ces investissements.

Nacer SOUGH le remercie pour ce tableau mais demande une explication sur le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) car il pense que tous les conseillers ne savent pas de quoi il s'agit.

Michel LAGRANGE répond que cela fait partie de la suite de son exposé.

Il précise les moyens pour financer ces investissements :

- Les subventions du DSIL et de la Région pour 763 720 € (essentiellement pour la rénovation énergétique des écoles). Loïc COMMUN précise que le Conseil municipal s'était exprimé sur ce sujet dans le cadre du plan de relance et rappelle les études menées préalablement par Agnès SEDDAS, le suivi du dossier sur le plan financier par Michel LAGRANGE et le suivi du Maire au niveau politique et préfectoral. Jamais la commune de Marcy l'Etoile n'avait obtenu une subvention d'un tel montant sur une rénovation de bâtiment. Agnès SEDDAS précise qu'il y a 1.2 M€ sur la rénovation énergétique, 100 000 € pour l'adaptation des accès aux personnes handicapées et d'autres travaux de rénovation non énergétiques.
- Une aide pour les travaux d'extension du Musée à hauteur de 50 K€
- Le virement du résultat de fonctionnement vers la section d'investissement
- Le FCTVA : la commune ne récupère pas la TVA sur ses investissements mais l'Etat verse une somme correspondant à cette TVA à N+1
- Les recettes de fonctionnement de la Poste (remboursement par l'assurance)
- La refacturation pour le stade intercommunal
- La taxe d'aménagement
- Les dotations aux amortissements
- Le résultat d'investissement

Nacer SOUGH demande si au niveau collectivité, on doit tenir compte des amortissements car dans le privé, cela ne fonctionne pas ainsi.

Michel LAGRANGE répond par l'affirmative. Ce sont des dépenses d'ordre. On est sur un aspect opérationnel.

Edwige PATOUILLARD souhaite rebondir sur le stade qui est éclairé tout le temps, elle dit que la commune est la risée des alentours à cause de cet éclairage fort coûteux.

Agnès SEDDAS souhaite répondre en l'absence d'Henry KOUZOUPIS. Elle lui a proposé d'aller rencontrer les dirigeants du club en leur montrant le coût de l'éclairage du stade et en leur disant que soit ils font attention dans son utilisation, soit l'équivalent du coût sera retiré de la subvention.

Edwige PATOUILLARD dit que cela renvoie une mauvaise image.

Monsieur le Maire répond que cela concerne l'image du club, pas celle de la commune.

Michel LAGRANGE rappelle que tous les investissements indiqués ici sont le fruit d'une discussion entre les services et les commissions. Chacun connaît ses possibilités d'investissement. Les réunions pour cela ont commencé en octobre.

Concernant le remboursement de la dette, à l'heure actuelle, Michel LAGRANGE dit que la commune est dans une situation haute. Le tableau ci-après reprend tous les emprunts de la commune. Michel LAGRANGE précise que le prêt de 1M€ pour l'aménagement de la ZA Grande Croix est un crédit-relais et sera remboursé fin août 2022 par la vente des terrains.

Budget	N° Contrat	Désignation	TAUX	Date d'Obtention	Montant emprunté	Echeance	capital au 01/01/2022
BA Gde Croix	A0119035	Aménagement ZA Grande Croix	0,34%	06/03/2019	1 000 000.00	2022	1 000 000.00
BA Gde Croix	Avance	Avance pour finalisation travaux	0	05/11/2020	200 000.00	2023	200 000.00
CCAS	75422	Acquition en VEFA	1,61%	28/02/2018	178 526.00	2033	146 488.74
Budget Commune	A0117001000	Acquisition Pierres Rouges	1,04%	25/01/2017	1 000 000.00	2029	595 285.47
Budget Commune	A0121011	Acquisition Pierres Rouges	0,40%	06/01/2021	900 000.00	2036	838 867.75
Budget Commune	A0121208	Acquisition Site des Sources	0,40%	24/09/2021	1 900 000.00	2036	1 900 000.00
Budget Commune	MIN227745EU	Acquisition Terrain gde Croix	4,67%	26/10/2017	800 000.00	2022	72 350.81
Total					5 978 526.00		4 752 992.77

Nacer SOUGH s'étonne que le taux de 4.67 % pour le dernier emprunt contracté en 2017 n'ait pas été renégocié.

Michel LAGRANGE répond qu'il s'agit d'une erreur matérielle, ce crédit ayant été contracté en 2007 et non en 2017. On ne rembourse que du capital.

En 2022, l'encours de la dette de Marcy l'Etoile sera de 3 553 K€, une fois remboursés les crédits de la ZA Grande Croix (1M € + 200 000 € + 72 350.81 €), ce qui fait que la commune a un délai de désendettement de plus ou moins 2 ans. Ce délai est l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute. Le délai de désendettement pour les communes de notre strate (hors Paris) est de l'ordre de 4 ans. Notre niveau d'endettement reste très raisonnable. Les crédits sont essentiellement pour de l'acquisition foncière.

Michel LAGRANGE fait un point sur le lotissement d'activités de Grande Croix.

Quelques bâtiments commencent à sortir de terre. L'allée Grande Croix est terminée.

Il rappelle que ce lotissement est composé de 13 lots pour une superficie à la vente de 17 302 m².

Au 31/12/2021, 9 compromis ont été signés. La superficie sous compromis est de 14 028 m². Trois ventes sont effectives au 31/12/2021 pour 3 lots, représentant 5 688 m². La commune a encaissé les fonds pour ces lots.

Il reste 3 200 m² non encore sous compromis.

Au 31/07/2022 (date du remboursement du crédit-relais), 3 lots sous compromis devraient être vendus. On aurait donc 9 479 m² vendus, soit 947 790 €, ce qui permet de rembourser le crédit. Sachant que peut-être des lots seront vendus d'ici là.

Yves JASSERAND précise que les dates communiquées par Michel LAGRANGE sont celles inscrites sur les promesses de vente donc elles sont fiables. Il reste toujours 3 lots, sur lesquels on a 2 porteurs de projets sérieux qui ont été présentés à la commission, voire un 3^{ème}.

Loïc COMMUN précise qu'on n'a pas vocation à se précipiter sur le dernier lot. Il y a eu un travail conséquent de fait à chaque fois.

Edwige PATOUILLARD demande si on peut connaître les 6 projets pour les lots vendus. Monsieur le Maire répond que cela a été dit en commission Urbanisme, inscrits dans les comptes-rendus et que c'est également paru dans le bulletin municipal. Il est tout à fait possible de les relister, une page entière y ayant été consacrée dans le dernier bulletin : il y a un restaurant brasserie, un cabinet de kinésithérapeutes, un cabinet de médecins, une salle de fitness, une activité de spa, un atelier d'art, un cabinet de géomètre, un restaurant traiteur, un ensemble dédié aux études immobilières.

Edwige PATOUILLARD demande si les 3 offres viendront compléter ces secteurs d'activité. Monsieur le Maire répond que c'est l'objectif. Les critères étaient créer de l'emploi et du service (des services différents). On peut parler des compromis signés mais pas des projets en cours sur lesquels il y a encore des négociations. Ceux-ci font l'objet de discussions en commission Urbanisme. Sur les 3 lots, encore 2 services en plus vont arriver avec des projets portés par des personnes du cru, ce qui était un peu dans la vision de cette zone. On peut prendre le temps de voir arriver un dernier projet qui vient compléter tout cela.

Michel LAGRANGE ajoute que le remboursement du crédit relais était une épée de Damoclès que les ventes qui seront faites d'ici l'été permettront de lever. La commune garde ainsi la maîtrise de ses choix afin de pouvoir n'accepter que des projets validés par la commission urbanisme.

Agnès SEDDAS rappelle que la commune n'est pas là pour vendre des terrains pour que les acheteurs puissent spéculer derrière mais pour avoir des projets sérieux.

Loïc COMMUN ajoute que les élus souhaitent aussi que les projets démarrent à peu près ensemble pour que la zone ne soit pas en travaux pendant des années car ce n'est pas idéal pour les personnes qui sont déjà en place.

Michel LAGRANGE remercie le Conseil pour son attention et reste à la disposition des conseillers pour toute question.

Monsieur le Maire rappelle que le DOB n'est pas soumis à un vote en lui-même mais à la constatation du fait que le DOB a bien été présenté en bonne et due forme.

Conformément aux articles L.2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du CGCT,

Afin de clore ce Débat d'Orientation Budgétaire,

Après en avoir débattu,

Le Conseil :

- **PREND ACTE à l'unanimité de ses membres** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel s'est tenu le DOB,
- **VOTE à l'unanimité de ses membres** le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport qui lui a été transmis et présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.